

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU VENDREDI 27 JUILLET 2012**

L'an deux mille douze, le vingt-sept juillet, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

Conseillers en exercice :	12
Présents :	9
Pouvoirs :	0
Ouverture :	20h00
Clôture :	21h45
Convocation :	20/06/12

**Présents :** – Alfred BECKER – Marie-Thérèse GERARD  
– Olivier BENA – Brigitte ROLAND  
– Christian BERNARD – Marie-Josèphe SCHMITT  
– Jean-François COSTER – Josiane TALLOTTE  
– Josiane EHRLÉ

**Excusé :** – Olivier BECHE  
– Pierre MILLION  
– Jean ULM

**Secrétaire :** – Brigitte ROLAND

**1) DÉCISION MODIFICATIVE N°0 DU BUDGET PRINCIPAL**

Ajouté à l'ordre du jour en début de séance avec l'accord unanime des conseillers.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6232 : Fêtes et cérémonies	196.20 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>196.20 €</b>	
D 2051 : Concessions, droits similaires		1 070.42 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>1 070.42 €</b>
D 2183 : Matériel de bureau et info.	1 070.42 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 070.42 €</b>	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		196.20 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>196.20 €</b>

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve à l'unanimité la décision modificative n°0

**2) AVENANT AU RÈGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES**

Madame le Maire propose que les membres du Jury puissent concourir dans une autre catégorie que celle où ils sont juges.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant au règlement du concours des maisons fleuries.

### **3) NOUVEAU PROJET D'UN ABRI AU BORD DE L'ÉTANG**

*L'association Machet envisage d'organiser un chantier participatif en lien avec une association bretonne « Les passeurs de savoirs », réunissant des charpentiers de marine et autres passionnés du bois, du 20 au 25 août 2012 . L'objectif est notamment de construire une cabane d'un peu moins de 20m<sup>2</sup> avec une toiture intégrée aux parois dite à la Philibert de l'Orme (coque de bateau renversé).*

*Machet propose de réaliser gratuitement cet abri au bord de l'étang de Val-et-Châtillon, à l'occasion de ce chantier, si la commune accepte de financer le bois dont l'estimation se monte à 1000€ (sapin pour la structure, douglas pour le bardage).*

*L'abri deviendra propriété de la commune.*

*Madame le Maire souligne notamment l'intérêt que représente cette construction pour le Club Kayak, puisque les enfants auraient ainsi un abri pour se changer.*

Le Conseil Municipal, après délibération,

par 8 voix pour et 1 contre (beau projet mais crainte de la destruction

- autorise les associations *Machet Energie Nouvelle* et *Passeurs du Savoir* à construire gracieusement, pour la commune, un abri au bord de l'étang de Val-et-Châtillon, sous réserve de l'accord des services de la préfecture.
- accepte d'acheter le bois nécessaire à la construction.

### **4) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Un habitant de Petitmont demande l'autorisation de passer sur le pont au bout de la rue de Petitmont avec un tracteur léger et une petite remorque afin de sortir une trentaine de stères de bois. Le conseil refuse considérant qu'il est possible d'emprunter des chemins forestiers descendant de Petitmont et que cette permission avait été refusée à des habitants de Val-et-Châtillon en 2009 à cause de la fragilité du pont qui venait d'être partiellement consolidé.
- Environ 40 personnes étaient présentes à la réunion publique sur la réorganisation du transport public TED/TEDibus. Nous pouvons espérer des améliorations pour Val-et-Châtillon en période de vacances :
  - les bus matin pour Nancy et retour sur Val-et-Châtillon le soir avec 2 arrêts (cotonnière, école)
  - les bus de 13h (départ de Val-et-Châtillon, arrivée à Lunéville) maintenus
  - Le bus du dimanche soir pour Lunéville passant par Val-et-Châtillon (comme avant) maintenu.

Madame le Maire,



*Josiane TALLOTTE*